

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 9 MAI 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le neuf mai deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (57) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Anne-Marie BARBIER, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Roland MOREAU, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Claire PAULIC À Yves CHOUTEAU, Thierry MAROLLEAU À Maryse NOURISSON-ENOND, Bérangère BAZANTAY À Yannick CHARRIER, Sylvie BAZANTAY À André BOISSONNOT, Armelle CASSIN À Stéphane NIORT, Pascal GABILY À Etienne HUCAULT, Pierre MORIN À Florence BAZZOLI, Sylvie RENAUDIN À Gilles PETRAUD,

Absents (18) : Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Thierry MAROLLEAU, Philippe AUDUREAU, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Armelle CASSIN, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTÉIX

Date de convocation : 03-05-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul GODET

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de ville quartier prioritaire de Valette à Bressuire : attribution des subventions dans le cadre de l'appel à projets 2023

Vu la délibération DEL-CC-2015-194 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2015 adoptant le contrat de ville du quartier prioritaire de Valette-Bressuire visant à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants les plus défavorisés ;

Vu la délibération DEL-CC-2019-215 du Conseil Communautaire du 5 novembre 2019 validant le « Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés » (PERR) ajouté au contrat de ville ;

Vu la loi de finances du 30 décembre 2021 prolongeant la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Considérant l'avis favorable du comité des financeurs du contrat de ville du 16 mars 2023 ;

Depuis 2015, en application de la nouvelle méthodologie d'identification des quartiers de la politique de la ville, l'Etat a procédé à l'inscription du quartier « Valette », situé sur la commune de Bressuire, dans le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire.

Dans ce cadre, un appel à projets est lancé chaque année, conjointement par l'Etat et la CA2B, avec des enveloppes financières dédiées (52 156€ pour l'Etat – Agence Nationale de Cohésion des Territoires et 12 000€ pour la CA2B, soit un total de 64 156€).

L'appel à projets 2023 s'inscrit dans le prolongement de celui de 2022 sur les thématiques suivantes :

- Pilier cohésion sociale
 - Développer l'accompagnement à la parentalité et la réussite éducative,
 - Développer l'accompagnement des 12-18 ans vers l'autonomie et la prise de responsabilité,
 - Renforcer la cohésion sociale, favoriser la citoyenneté,
 - Favoriser l'accès aux droits, aux services et lutter contre la fracture du numérique.

- Pilier emploi
 - Lever les freins à l'emploi,
 - Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, des jeunes du quartier.

- Pilier cadre de vie
 - Améliorer la qualité de vie du quartier au bénéfice de ses habitants.

Cette année, 15 dossiers ont été déposés :

- 4 d'entre eux correspondent à de nouvelles actions :
 - « Le vélo pour vivre autrement » porté par le Centre Socio Culturel : les objectifs du projet consistent à répondre à la demande des habitants d'un mode transport pour aller à l'école, aux enjeux de la gestion urbaine de proximité autour de la mobilité douce et aux sollicitations de 3 écoles relatives à la mise en place de temps d'initiation au vélo.
 - « Ciné Valette » porté le Centre Socio Culturel : cette action à destination des jeunes consiste à tourner des scènes mythiques de cinéma "avec les moyens du bord", en partenariat avec l'association 1.COM1 qui promeut la culture cinématographique. Il s'agit de valoriser les jeunes et leur quartier, de favoriser leur expression, leurs initiatives et la prise de confiance en leurs capacités.
 - « Permanences juridiques » porté Lexplic, association de renseignements juridiques gratuits : suite à des échanges avec le Centre Socio Culturel et le CCAS de Bressuire, l'association propose 6 permanences juridiques/semaine à l'attention des habitants du quartier (en droit de la famille, du travail, des étrangers...), en complémentarité des informations dispensées par la Maison France Services.
 - « Animation jeux » porté par la ludothèque « Dé en Bulles » : il s'agit de mettre en place, en partenariat avec le Centre Socio Culturel, différents ateliers sur le quartier pendant les après-midi et en soirée sur des journées d'été.

Bien que la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Caisse d'Allocations Familiales aient accordé des crédits supplémentaires, les montants sollicités restant supérieurs à ceux disponibles, le comité des financeurs a opéré des choix en fonction de différents critères :

- Consolidation des actions déjà existantes, structurantes sur le territoire ;
- S'agissant des nouvelles actions, des priorités ont été données au regard des éléments suivants :
 - Réponse directe à un besoin exprimé par la population et/ou les partenaires ;
 - Aménagement possible de l'action avec un financement inférieur à celui sollicité ;
 - Modicité du financement demandé.

Demandeurs	Projets	Montants demandés			Montants accordés			Observations
		Etat	CA2B	Total	Etat	CA2B	Total	
Association des Parents d'Elèves « La Marelle »	Participation financière versée à l'école « La Marelle »	2 500€	0€	2 500€	2 500€	0€	2 500€	
Espoir Bressuirais	Activités multisports hors temps scolaire	2 500€	0€	2 500€	2 500€	0€	2 500€	
CA2B – Scènes de Territoire	Corps Culture Langue	4 500€	0€	4 500€	0€	0€	0€	Financement DRAC de 4 500€
Croix Rouge Française	Permanences Accueil santé social	5 000€	0€	5 000€	0€	4 500€	4 500€	Impossibilité pour l'Etat de financer l'action au titre de l'interdiction du cumul de crédits ANCT
Centre socioculturel	Accompagnement à la scolarité	10 000€	4 000€	14 000€	12 000€	1 700€	13 700€	
	Accueillir et accompagner la diversité	6 000€	2 500€	8 500€	7 000€	1 300€	8 300€	
	Interculturalité et territoire	4 500€	2 400€	6 900€	6 000€	700€	6 700€	
	Grandir Ensemble	5 500€	1 000€	6 500€	5 500€	900€	6 400€	
	Animations sportives et artistiques - Conseil Citoyen	1 000€	0€	1 000€	1 000€	0€	1 000€	
	Le vélo pour vivre autrement	2 000€	2 000€	4 000€	2 700€	1 300€	4 000€	Action nouvelle - Répond à une demande des acteurs locaux, des familles et s'inscrit dans le cadre de la GUP
	Ciné Valette	3 200€	1 100€	4 300€	0€	0€	0€	Action nouvelle - Ne répond pas directement à un besoin de la population et des acteurs
Maison De	Animation du	8 000€	0€	8 000€	7 500€	0€	7 500€	

L'Emploi	Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises							
Lexplic	Permanences juridiques	9 000€	0€	9 000€	3 000€	0€	3 000€	Aménagement possible de l'action : de 6 à 2 ou 3 permanences/ mois
Dé en Bulles	Animations jeux	2 100€	0€	2 100€	0€	1 000€	1 000€	Financement CAF de 1 000€
CA2B	Orchestre à l'Ecole	4 000€	0€	4 000€	2 456€	600€	3 056€	Financement CA2B – droit commun de 944€
TOTAL		69 800€	13 000€	82 800€	52 156€	12 000€	64 156€	

Pour information : en sus des crédits dédiés (12 000€), l'Agglomération du Bocage Bressuirais soutient les actions liées à la politique de la ville via:

- Les financements de droit commun accordés au titre de certains projets listés ci-dessus (Orchestre à l'Ecole, projet de Scènes de Territoire « Corps, Culture, Langue », animation du Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises de la Maison de l'Emploi, action du Conseil Citoyen, accompagnement à la scolarité du CSC). Ce montant représente environ 26 000€.
- Le financement de 3 000€ attribué à l'accueil de loisirs du mercredi organisé par le Centre Socio Culturel. Ce dernier permet le maintien d'une faible tarification pour les familles.

Le conseil communautaire, est invité à :

- attribuer les subventions telles que listées ci-dessus dans le cadre de l'appel à projets 2023 du contrat de ville quartier prioritaire « Valette » à Bressuire, soit un montant total de 12 000€ ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

1 6 MAI 2023

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **1 6 MAI 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,